

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Saison 2026-2027 | Banquets, mariages, réunions et réceptions

1. Informations de réservation

Date de l'événement : _____	Type d'événement : _____
Prénom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Ville et code postal : _____
Téléphone : _____	Courriel : _____
Nombre de personnes prévu : _____	Nombre de tables de réception : _____
Début de l'activité : _____	Fin prévue : _____

2. Location et capacité

Location de salle	300,00 \$ (taxes en sus)
Dépôt pour confirmer la réservation	50 % du prix de location
Capacité annoncée	Plus de 300 personnes, jusqu'à 150 personnes assises; la configuration finale doit être approuvée par la direction.

3. Services demandés

Cochez les services et équipements requis. Les frais applicables aux options payantes s'ajoutent au prix de location.

- ☐ Service de bar
- ☐ Vestiaire libre
- ☐ Diffusion sur les 4 écrans de télévision
- ☐ Projecteur avec écran fixe
- ☐ Système de son pour le chansonnier
- ☐ Micro sans fil avec pied
- ☐ Service de sécurité, si exigé par la direction (frais supplémentaires)
- ☐ Station d'eau avec verres - 40 \$ par événement
- ☐ Montage et démontage des tables de réception, nappes et housses - 10 \$ par table
- ☐ Utilisation de la cuisine ou des chambres froides (sur autorisation)

Autres demandes : _____

BOISSONS ET SERVICES OPTIONNELS

Conditions applicables aux réceptions et événements

4. Boissons alcoolisées provenant de l'extérieur

Le Parc régional de Val-d'Irène ne détient pas de permis autorisant la consommation ou le service, dans les espaces visés par la location, de boissons alcoolisées apportées de l'extérieur. Il est donc interdit d'apporter, de servir ou de consommer tout alcool provenant de l'extérieur. Les boissons alcoolisées servies pendant l'événement doivent être fournies par le service de bar de Val-d'Irène, dans le respect des conditions de son permis.

5. Commande de vins particuliers

Toute demande de vin particulier ne figurant pas à notre sélection habituelle doit être transmise au moins 14 jours avant l'événement. Les demandes sont sujettes à la disponibilité des produits. Le prix et les quantités doivent être approuvés par le locataire avant la commande; les quantités spécialement commandées et confirmées sont facturées au locataire.

6. Frais de service des boissons

Lorsque des boissons alcoolisées ou non alcoolisées sont préparées, manipulées ou servies par le personnel du bar et facturées au locataire, des frais de service de 15 % s'appliquent au montant de ces boissons avant taxes. Les taxes applicables sont ajoutées selon la réglementation en vigueur.

Pour les consommations achetées et payées directement par les invités au bar, aucun frais de service de 15 % supplémentaire n'est facturé au locataire.

7. Station d'eau en libre-service

Une station d'eau potable avec verres, accessible en libre-service pendant l'événement, est offerte au forfait de 40 \$ par événement, taxes en sus. Ce forfait ne comprend pas de service d'eau aux tables.

8. Montage et démontage des tables de réception, nappes et housses

Le montage et le démontage des tables de réception, des nappes et des housses de chaises sont facturés à raison de 10 \$ par table de réception préparée, taxes en sus, sans égard au nombre de personnes assises à la table. Le tarif couvre la mise en place et le retrait des tables, des nappes et des housses; il ne comprend pas la fourniture, la location ou le nettoyage des textiles, sauf entente écrite contraire.

9. Utilisation de la cuisine et des chambres froides

Toute demande d'utilisation des espaces de cuisine ou des chambres froides doit être transmise à Val-d'Irène au moins un (1) mois avant la date de l'événement. Chaque demande fera l'objet d'une évaluation par la direction selon les besoins, les installations disponibles et les contraintes opérationnelles. L'utilisation de ces espaces n'est pas incluse automatiquement dans la location de salle et demeure conditionnelle à une autorisation préalable de Val-d'Irène. Les modalités d'accès et les frais éventuels seront communiqués au locataire après l'évaluation.

RÈGLEMENTS ET ACCEPTATION

Conditions de location de salle

10. Dépôt

Un dépôt équivalent à 50 % du coût de location est obligatoire pour confirmer la réservation.

11. Annulation

En cas d'annulation par le locataire, le dépôt de 50 % est conservé par le Parc régional de Val-d'Irène.

12. Ménage

Le service normal de conciergerie est inclus. Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour un nettoyage supérieur à la normale.

13. Bris, vol ou perte

Le locataire est responsable des bris d'équipement ou de matériel. Tout matériel brisé, volé ou perdu sera facturé au coût de remplacement.

14. Animaux

Aucun animal n'est accepté dans le cadre de la location.

15. Tabac

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux du Parc régional de Val-d'Irène.

16. Alcool

L'alcool provenant de l'extérieur est strictement interdit, conformément à la section 4 du présent contrat.

Confirmation des services et frais

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des tarifs des options retenues, des frais de service et des conditions du présent contrat.

Je, _____, accepte les conditions du présent contrat et m'engage à les respecter.

Signature du locataire : _____

Date : _____

Représentant de Val-d'Irène : _____

Date : _____